

Préambule :

La fiche présente de manière synthétique les différentes étapes du schéma directeur d'assainissement et explique les raisons ayant conduit aux choix des élus pour la définition du zonage d'assainissement de la commune et notamment les choix d'extension. Le détail des éléments d'état des lieux, de diagnostic, de propositions de travaux et de choix des élus sont donnés dans le mémoire justificatif de zonage.

Concernant la commune objet de la présente fiche il s'agit d'une : Création Révision
 Date du zonage antérieur si existant : - Surface 0,0 ha
 Date du document d'urbanisme en vigueur : 25/09/2018 Type PLU

Rappel Etat des lieux :

Diagnostic : La collecte sur le système, entièrement séparative, s'établit à environ 4 kilomètres pour 150 abonnés ; le réseau posé en dans les années 1990 et en 2014 (lotissement Saint-Roch) est en amiante ou PVC en moyen état. Le système montre une faible sensibilité aux eaux claires parasites permanentes ; elles représentaient de l'ordre de 17% des volumes journaliers de temps sec soit 6,7 m3/j pendant la campagne de mesure. La surface active s'élevait à environ 1,65 hectare lors de la campagne soit un ratio de l'ordre de 4,1 m2/ml indiquant une sensibilité très élevée pour un réseau entièrement séparatif : plusieurs ouvrages pluviaux identifiés sont raccordés au réseau. La station d'épuration est une station récente de type filtres plantés de roseaux de capacité de 650 EH réhabilitée en 2019. La station est en très bon état. Aucune analyse réglementaire sur cette nouvelle installation n'a été réalisée depuis sa mise en service. D'après les investigations réalisées pendant le schéma, le débit moyen de temps sec est de 30 m3/j, soit 30 % de la capacité nominale.

Enjeux : Le diagnostic indiquait une situation à améliorer sur le système d'assainissement pour améliorer son fonctionnement au niveau de la collecte : déconnection des ouvrages pluviaux raccordés au système pour réduire la réaction au temps de pluie.

Travaux retenus :

Afin d'améliorer la situation de l'existant sur le système et après étude de tous les travaux nécessaires à l'échelle des 44 communes pour lesquelles le Syndicat assure la compétence Assainissement Collectif, les travaux suivants ont été retenus pour la commune :

Intitulé famille	Intitulé travaux	Nature travaux	Hiérarchisation	Planification
Amélioration de l'existant	Lutte contre les ECPP	Reprises ponctuelles, déconnexions	1	2021-2024
Amélioration de la collecte	Reprise collecteurs	Remplacement de secteurs dégradés	1	2025-2027
Extension de la collecte	Création extensions	Desserte de nouveaux secteurs	3	Ci-dessous
Amélioration du traitement	-	-	-	-

Chaque action a été hiérarchisée d'un point de vue technique : depuis le niveau 1 de hiérarchisation (action indispensable au bon fonctionnement du service) jusqu'au niveau 3 (actions permettant d'optimiser ou d'étendre le service). Au total et sur les dix ans à venir le choix des élus du Syndicat s'est porté sur un volume d'investissement de 18 M€ HT pour répondre aux différentes problématiques relevées dans le cadre du schéma. Spécifiquement pour la commune, le volume d'investissement retenu est de l'ordre de 0,3 M€ HT.

Extensions étudiées et justification du choix :

Afin de permettre au Syndicat de choisir en toutes connaissances de cause les extensions, notre approche s'est basée sur une étude de pertinence regroupant plusieurs critères : respect de l'environnement et de la salubrité publique, efficacité technique et économique et réponse à l'urbanisation projetée. Le tableau ci-dessous rend compte de la pertinence évaluée pour chacune des extensions :

Intitulé extension	Note Enviro	Note Eco	Note Urba	Note Ab	Note tot	Pertinence	Planification
Rte du Calvaire	1	1	1	3	6	3	Non retenue
Les Couhettes, chemin de Nalies	3	1	5	1	10	3	Non retenue

Au terme de l'étude de la pertinence des extensions proposées sur la commune, le Syndicat a choisi de retenir les extensions présentant les meilleurs compromis entre protection de l'environnement, efficacité technique et économique et réponse aux enjeux d'urbanisation soit aucune extension pour la commune.

Chiffres clés :

Concernant spécifiquement la commune et sur la base des éléments du zonage précédent et du zonage proposé à la suite du choix des élus du Syndicat, les chiffres clés suivant sont à retenir :

Rappel du nombre de raccordement EU existants	150 Ab	Soit 376 Résidences	Couverture avant zonage	
Rappel du nombre d'ANC existants	226 ANC		150 Ab	40%
Nouveaux raccordements prévus sur le système après extension	0 ANC		Couverture après zonage	
Nombre de dispositifs ANC présentant un impact sur le milieu supprimés	0 ANC		150 Ab	40%
Nombre de dispositifs ANC non conformes supprimés	0 ANC		Surface zonage retenu	
Variation de la surface de l'aire zonée en assainissement collectif	27,2 ha		27,2 ha	-

Extrait cartographique du zonage :



Légende

Zonage d'assainissement des eaux usées

- Zonage précédent
- Zonage retenu

Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save